

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 53 (1915)
Heft: 50

Artikel: Effet de guerre
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-211697>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



CONTEUR VAUDOIS

PARAÎSSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).Administration (abonnements, changements d'adresse),
Imprimerie Ami FATIO & Cie, Place St-Laurent, 24 a.Pour les annonces s'adresser exclusivement à la
Société Anonyme Suisse de Publicité
Haasenstein et Vogler,
GRAND-CHÈNE, 11, LAUSANNE, et dans ses agences.ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

A NOS ABONNÉS

Diverses circonstances, résultant des temps extraordinaires que nous vivons, nous ont empêchés jusqu'ici de lancer nos remboursements pour la perception de l'abonnement qui va finir (année 1915). Nos abonnés voudront bien excuser ce retard, indépendant de notre volonté, et faire bon accueil au remboursement de fr. 4.65 qui leur sera présenté dans la quinzaine.

* * *

Les numéros de décembre, du « Conteure », seront adressés gratuitement aux abonnés nouveaux pour l'année 1916.

Sommaire du N° du 11 décembre 1915 : « Ouna crouye oura » (M. Henrioud.). — La chanson du bon vin. — Te crai que n'y a qu'à ! — Autour du « caquelon ». — Nos légendes (*A suivre*).

« OUNA CROUYE OURA »

Le Journal de Lausanne, du professeur Lanterne, publiait dans son numéro du 15 septembre 1792 la correspondance suivante qui, bien que vieille de plus d'un siècle, ne peut manquer d'intéresser les amis du Conteure.

Aux auteurs du Journal.

Bex, le 5 septembre 1792.

Messieurs,

L'événement aussi singulier qu'extraordinaire, arrivé ici le 29 du mois passé, et que je vais avoir l'honneur de vous rapporter, mérite, ce me semble, que vous veuilliez bien l'insérer dans votre intéressant Journal ; il a une cause sans doute, mais je n'entreprendrai pas de l'expliquer, laissant aux physiciens le soin de le faire, persuadé qu'ils lui en assigneront une ; ce qui est d'autant plus à désirer que le fait est par lui-même bien propre à accréditer, chez le peuple si ami du merveilleux, ces idées de superstition qui le captivent aisément, et qu'on ne saurait trop chercher à détruire. Voici, Messieurs, ce fait tel que plusieurs personnes l'ont vu.

Le mercredi 29 août, entre 2 et 3 heures de l'après-midi, le domestique de M. le Juge Veillon, Josué Morier, dit Genou, était allé dans un pré de son maître, avec deux grands chevaux attelés à un char, pour charger du reguin à un quart de lieue d'ici, lieu dit aux Bays, attenant la grande route d'Aigle. Il faisait très chaud ; le thermomètre entre 22 et 23 degré, le ciel clair et serein, presque point de vent. Arrivé au pré, il conduisit, pour les mettre à l'ombre, ses chevaux toujours attelés, sous un chêne de 40 à 50 pieds de haut, auquel il les attacha, leur tête tournée au sud ; cela fait, il les abandonna pour aller au fond du pré, joindre les ouvriers qui ramassaient le reguin. Il était à une centaine de pas des chevaux ; peu de

momens après, il se retourna pour les regarder, tout à coup il les vit reculer assez vivement ; craignant qu'ils ne se détachassent ou qu'ils ne fussent enlacés dans les rennes, il vint à eux et ne trouva rien de tel ; les chevaux étaient tranquilles. Mais il fut bien surpris de voir la bouche et les naseaux s'enfler considérablement et l'enflure gagner subitement la tête et le cou ; étonné, il appela M. le capitaine Veillon, neveu de M. le Juge, qu'il avait laissé au fond du pré avec les ouvriers pour venir voir la singularité qui se présentait. A peine, M. Veillon était arrivé, que lui-même, Josué, se sentit quelque chose au visage ; dans moins de 5 minutes, l'enflure avait gagné tout son visage, le cou et tout le corps jusqu'à la région ombricale ; il se trouva le corps couvert de gros boutons ou espèces d'ampoules, cependant sans douleurs ; et lui et tous les assistants et tous les ouvriers qui étaient accourus, voyaient grossir la tête et le cou des chevaux, comme si l'on eut soufflé dans une vessie. Il fut obligé d'ôter les mords des brides qu'il eut même de la peine à sortir, tant l'enflure était considérable. Ni Morier, ni personne des assistants, n'aperçurent aucune bête, ni guêpes ni fourmis ; Morier ne se sentait point avoir été piqué. Le cou des chevaux était aussi couvert de boutons, que l'on sentait en passant la main dessus. Tous consternés et étonnés, le domestique ramena les chevaux à l'écurie et les ouvriers retournèrent à leur ouvrage. Au récit que ce domestique en fit, d'abord la cause de l'enflure de Josué et des chevaux fut trouvée, c'était, comme dit le peuple dans son ignorance, *ouna crouye oura*, une *encontreure*, une *mauvais (sic) rencontre*. Quelle qu'en soit la cause, le fait est tel que je viens de l'exposer.

Le lendemain matin, l'enflure de Josué et des chevaux avait beaucoup diminué, ceux-ci avaient été parfumés le soir par le maréchal, j'ignore avec quoi. Josué eut sa part du parfum, et ce n'a été qu'après environ 36 heures que l'enflure a entièrement disparu sans suite ni accidens.

Ayant parlé de cet événement à Monsieur le capitaine Wild, dont les connaissances égalaient le mérite, nous convinmes d'aller sur les lieux, vers les 6 heures du soir du 30, pour examiner le local et le chêne ; nous y fûmes accompagnés de M. le Juge Veillon, et trouvâmes Josué Morier au pré avec les mêmes ouvriers qui nous firent le récit tel qu'il est énoncé ci-dessus. M. Wild, qui s'était muni d'un électromètre, ne découvrit absolument, ni sur le gazon autour du chêne, ni au chêne même, aucune apparence de nid de guêpes, ni de fourmillières, enfin, rien qui put nous satisfaire sur la cause de ce qui était arrivé.

Voilà, Messieurs, un champ ouvert à Messieurs les physiciens et naturalistes, il est à souhaiter qu'ils puissent trouver une cause naturelle de cet événement et par là contribuer à déraciner un des préjugés du peuple toujours porté à croire au surnaturel.

J'ai l'honneur d'être, etc.

• Ricoud père, méd. et chirurgien.

Le Journal de Lausanne ne donna pas la clé de l'énigme.

Nous nous permettons de faire appel aux savants qui s'occupent des traditions et superstitions populaires pour l'explication du phénomène ci-dessus décrit.

M. HENRIODU.

Macaca accoucheur. — C'était au bon temps de Macaca, à Ouchy, vous savez bien. Celui-ci et l'un de ses collègues de la « Nana » avaient été chargés de tirer du canon le matin de la fête, à l'aube.

Done, à 5 heures du matin, Macaca fait à son compagnon :

— Dis si... si... si qu'on allait fai... faire une zone devant Beau... Beau... Beau Ri... Rivage ?

— D'acco ! répond l'autre.

Et les voilà, traînant leur pièce sur la route qui longe l'hôtel. La pièce est mise en position et Macaca, qui commande la manœuvre, dit à son camarade :

— Fou... fou... fou-z'y une mo... mo... motte de terre, dans ...dans le ca... ca... non !

Ainsi dit, ainsi fait. Feu ! Une formidable détonation fait vibrer toutes les vitres de l'hôtel.

Le portier de Beau-Rivage se précipite au dehors et, furieux, s'adressant aux canonniers :

— Voulez-vous bien cesser votre tir ! On a une dame, à l'hôtel, qui a été malade toute la nuit.

— Fa... fa... fallait le dire ; on au... au... aurait été ti... ti... tirer ailleurs.

Au même instant, un monsieur, le visage rayonnant, sort de l'hôtel, s'avance vers les canonniers :

— Merci, merci, mes amis. C'est un gros garçon ! Ma femme a été malade toute la nuit ; la détonation de votre canon a déterminé l'accouchement. Tout s'est bien passé. Tenez ! voici de quoi aller trinquer à la santé de la mère et de l'enfant.

Macaca, après avoir remercié l'étranger et se tournant vers le portier :

C'é... c'é... c'était pas la pei... peine de nous en... en... engueuler !

C. P.

Une opinion. — Dans une petite ville qu'il vaut mieux ne pas nommer, une dame faisait une conférence sur les droits de la femme. A un moment donné, elle s'écrie avec force :

— Je vous le demande : Où en serait l'homme, sans la femme ?

Ni voix, ni réponse. La conférencière reprend avec plus de force :

— Je répète, citoyens. Où serait l'homme si la femme n'existe pas ?

Alors une voix du fond de la salle :

— En paradis, madame.

Effet de guerre. — Eh bien, madame, comment vont les affaires ? demandait l'autre jour quelqu'un à la concierge d'un chalet de nécessité.

— Oh ! pas fort, pas fort ; en ce temps de guerre, on fait des économies ; tout le monde se retient.